

Journée du 17 mars

Réunion du matin à la CFDT à 10h

31 présents représentant 27 organisations

Des comptes-rendus ont été faits des réunions de la veille sur

- le service public de l'Éducation nationale et les revendications concernant l'Université
- les minima sociaux

Un débat assez animé s'est ensuite engagé sur la question du lieu de rassemblement et le parcours de la manifestation de Saint-Denis le 19 mars. Finalement, il a été décidé de se rassembler au Petit Marché et d'emprunter le parcours suivant :

PETIT MARCHÉ -> Rue Maréchal Leclerc -> Rue de Paris -> PRÉFECTURE.

Il a été convenu que chaque organisation du COSPAR mettrait tout en œuvre pour sécuriser la manifestation, afin d'éviter les dérapages constatés le 10 mars.

Il a été convenu que chaque composante – hormis la composante politique – interviendrait à la Préfecture (1 à 3 interventions maximum par composante)

Pour ce qui concerne la composante « politique », les représentants des partis présents ce mardi 17 mars à la plénière du COSPAR, se sont réunis entre eux, et après discussion ont décidé que la composante politique n'interviendrait pas à la Préfecture, mais que les intervenants syndicaux ou associatifs mentionneraient dans leur intervention l'implication des partis politiques dans les actions du COSPAR.

Concernant le dispositif de sécurité interne de la manif du 19, l'idée a été retenue que chaque organisation désigne un « référent sécurité », avec indication de son nom, de son organisation, de ses coordonnées téléphoniques.

Certaines organisations ont déjà désigné leur « référent sécurité ». Il s'agit de

- UFR
- UNEF
- FSU
- NPAR
- CPE
- CFTC
- CFDT

On attend les réponses au plus vite des autres organisations ... Cela peut se faire par mail au secrétariat COSPAR : info.com.uir-cfdt@orange.fr

Réunion de 15h à la Préfecture

Le Préfet ayant invité « par voie de presse » le COSPAR à une réunion ce mardi 17 mars à 15h, nous avons exigé une invitation adressée en bonne et due forme. Celle-ci nous est parvenue par courrier électronique à 11h.

Nous nous sommes donc rendus à la Préfecture. Le Préfet voulait nous amener à signer dans les plus brefs délais un PROTOCOLE D'ACCORD sur les gaz et carburants, les loyers, les prix, les salaires et minima sociaux. Sur tous les aspects de ce protocole on est loin du compte. Nous l'avons dit au Préfet et aux représentants du patronat présents à cette réunion. Nous avons réaffirmé qu'il n'y avait pas de « rupture de négociation » de notre part, mais que les réponses ne nous satisfaisaient pas en l'état. Nous avons déclaré que nous allions travailler à un « contre projet ». Puis nous avons quitté la préfecture pour préparer à la CFDT un point de presse que nous avons tenu à 17h30.

Vu l'attitude de la grande distribution qui joue au « poker menteur » avec le COSPAR, notamment en publiant « en encart publicitaire » dans la presse des listes de produits qui n'ont pas été validées par le COSPAR et surtout à des taux de 5 à 14%, ce qui est très loin de nos revendications, nous sommes amenés à relancer des « opérations » en direction des grandes surfaces. Ce fut le cas cet après-midi à Carrefour et cela continuera en d'autres lieux demain ... Cela sera également l'occasion de distribuer nos tracts pour la manif de jeudi ...

COMPTE-RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL DU 16 MARS SUR LES MINIMA SOCIAUX

LE Groupe chargé de travailler sur les minima sociaux étaient composé pour le COSPAR de: JP TECHER JH RATENON Ph AZEMA BRIGITTE MALET MAX BANON Catherine HOARAU JP PANECHOU PATRICK FARY ERIC FONTAINE MARCEL MOUTOUCOMORAPOULLE HENRI GRONDIN

Pour les institutionnels d'une représentante du Conseil Général du directeur de la DRASS du directeur de la CAF du directeur de la CGSS.

Un membre du COSPAR commence par rappeler la revendication concernant le public bénéficiant des minima sociaux:

- une valorisation des revenus de 200€ pour les bénéficiaires de API, AAH, RMI, RSO, ARA ASPA, sans oublier
- une valorisation des revenus de 200€ pour les bénéficiaires de API, AAH, RMI, RSO, ARA ASPA, sans oublier les jeunes de 18 à 25 ans qui survivent avec zéro € quand ils ne sont plus étudiants et qu'ils sont chômeurs.

Le directeur de la DRASS présente en quelques pages:

- un paragraphe définissant le terme "minima sociaux" et ses différentes rubriques: RMI API AAH.....
- des tableaux faisant apparaître très clairement le nombre de bénéficiaires de chaque catégorie et leur évolution entre 2007 et 2008. Ces tableaux mettent en lumière la situation de grande précarité des différentes micro région de la Réunion.
- enfin les propositions de revalorisation de ces prestations:
 1. revalorisation de 25% de l'allocation adulte handicapé (AAH) de 2008 à 2012,
 2. revalorisation de l'allocation solidarité aux personnes âgées (minimum vieillesse).
 3. Une prime de solidarité active de 200€ aux foyers modestes en avril 2009
 4. ouverture d'un fonds de soutien exceptionnel pour les personnes âgées démunies et les personnes handicapée
 5. augmentation de 20% de la prestation de restauration scolaire.

Sur ce dernier point la question était de savoir si les pris des repas baisseraient ou si ces fonds seraient versés aux mairies pour les aménagements des cantines aux normes obligatoires.

Lors de cette réunion il a aussi été demandé au directeur de la CGSS s'il était possible de verser les pensions qui relèvent de la compétence CGSS en début de mois au lieu du 10 du mois suivant actuellement. Selon le directeur de la CGSS ce changement de date de versement ne peut se faire que par voie réglementaire. Cette demande doit être transmise à la préfecture pour faire remonter au gouvernement qui prendra les dispositions nécessaires. Par ailleurs les demandes suivantes ont été formulées :

- l'organigramme des institutions qui fait quoi, qui payent qui, et les intermédiaires.
- le non prise en compte de l'indemnité de veuvage.
- Le COSPAR a soulevé les mesures mises en place par la CGSS concernant la CMU des bénéficiaires des minima sociaux. Il est précisé de veiller à ce que la valorisation des prestations n'entraîne pas d'effets secondaires négatifs par exemple la suppression de la CMU ou de l'aide ou logement.

Pour le COSPAR les différentes propositions de revalorisation relèvent des mesures prévues par le gouvernement après la crise Antillaise. Si ces propositions peuvent convenir pour un territoire tel que la Métropole, elles restent sans impact majeur pour la Réunion compte tenu de la situation où les indicateurs socio-économiques sont depuis longtemps dans le rouge vif. En effet si ces mesures suffiront pour la métropole à gommer tant soit peu les effets les plus flagrants de la pauvreté, et donner l'impression d'une société juste, pour la Réunion ces mêmes mesures seront loin d'atteindre cet effet. Effet aussi illusoire soit-il!

Pour cette raison le COSPAR rappelle sa revendication sur les minima sociaux et conditionne sa présence à la prochaine réunion de travail prévue pour le mercredi 19 mars 9H à la préfecture. Cette condition repose sur une avancée se rapprochant de façon significative de sa proposition initiale.

Par ailleurs au vu de cette réunion de travail et compte tenu du comportement du représentant du préfet seul un rapport de force important pourra faire bouger le curseur. Nous étions face à des techniciens sans pouvoir décisionnel sinon celui de transmettre au Préfet.

Il ne serait peut être pas inutile de réfléchir à une initiative urgente des intéressés à la sécu par exemple ou dans les s/préfecture selon certains membre de cette délégation.

(Paul JUNOT)

La prochaine réunion de travail aura lieu à la Préfecture le **Mercredi 18 mars 2009 à 9h30.**

Il est prévu à l'ordre du jour :

La CMU des bénéficiaires des minima sociaux

L'Allocation veuvage

Le versement de l'Allocation vieillesse

Qui décide ? Qui paie les minima sociaux ?

Les 20% d'augmentation sur les cantines scolaires. (Un représentant de l'association des maires y sera invité

L'organigramme de ces institutions qui fait quoi pour qui

Groupes de travail prévus

mercredi 18 mars :

- 9h30 à la Préfecture : 2^{ème} réunion du GT MINIMA SOCIAUX

vendredi 20 mars

- GT sur les ABUS BANCAIRES : 8h30 à l'IEDOM
- GT FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT : 14h

Concernant la composition des groupes qui ne se sont pas encore réunis

Pour le GT **FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT**

Il serait souhaitable que les organisations susceptibles d'être concernées désignent rapidement un représentant, au plus tard pour la prochaine réunion du COSPAR.

GT : FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

Nous n'avons pas encore proposé à la Préfecture une date et une heure de réunion pour ce GT, mais il est souhaitable que les organisations concernées proposent également un représentant.

**PROCHAINE RÉUNION DU COSPAR À LA CFDT
MERCREDI 18 MARS À 16h30**